

Le 15 mars 2024

L'honorable Sean Fraser, C.P., député  
Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Par courriel ([minister-ministre@infc.gc.ca](mailto:minister-ministre@infc.gc.ca), [catalogue@infc.gc.ca](mailto:catalogue@infc.gc.ca))

**Objet : Catalogue de conception de logements**

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions de nous permettre de formuler des commentaires au sujet de l'initiative du gouvernement du Canada d'introduire un catalogue national de conception de logements.

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada, qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux 300 000 ingénieurs du pays. Étant le seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral pour l'aider à élaborer les lois, les règlements et les politiques publiques qui touchent la profession.

Les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans le processus de construction : ils veillent à ce que les différents scénarios de développement respectent les codes provinciaux du bâtiment et les exigences locales en matière d'infrastructure, et répondent aux besoins d'ingénierie propres aux utilisateurs et au site. Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie tiennent tous les ingénieurs responsables de la sécurité des Canadiens.

Le document de consultation du gouvernement du Canada indique que l'un des principaux objectifs du catalogue de conception de logements sera de fournir des conceptions

préapprouvées, ce qui permettrait de surmonter le coût et la complexité des travaux d'ingénierie. Lorsqu'un aspect de la conception ou de la construction peut avoir une incidence sur la sécurité publique, le rôle essentiel que jouent les ingénieurs n'est pas un obstacle à surmonter. Les ingénieurs protègent le public, et lorsque les lois ou règlements à l'échelle provinciale, territoriale ou municipale exigent l'intervention d'un ingénieur, ces exigences doivent être respectées.

Nous saluons le document de consultation fourni par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui reconnaît qu'à mesure que les projets deviennent plus complexes, les considérations techniques se diversifient, et l'efficacité de la normalisation en est réduite. Nous sommes d'accord avec la conclusion selon laquelle de tels projets, y compris les développements de tours d'habitation et les conversions de propriétés existantes, ne se prêtent pas à un catalogue normalisé.

Bien qu'il ne soit pas nécessairement vrai que les projets de petite et moyenne taille ne nécessitent pas de travaux d'ingénierie complexes pour cadrer avec les exigences et processus d'approbation de la planification municipale ou pour répondre aux besoins précis des utilisateurs et des sites, ces types de projets se prêtent probablement mieux aux efforts de normalisation. Pour s'assurer que les conceptions normalisées soient conformes aux codes de construction provinciaux et qu'elles protègent la sécurité publique, le gouvernement doit exiger qu'un ingénieur professionnel qualifié approuve chaque conception normalisée.

Le fait de veiller à ce que les ingénieurs participent à l'approbation de chaque conception normalisée réduira les problèmes potentiels liés au contrôle de la qualité et à la sécurité publique. Toutefois, cela n'exclut pas la nécessité de mobiliser un ingénieur professionnel dans tout écart par rapport à la conception normalisée en raison des conditions géotechniques ou climatiques imprévues, ou à d'autres besoins d'ingénierie spécifiques à l'utilisateur et au site.

Ingénieurs Canada comprend l'importance de réduire les obstacles à l'introduction de nouveaux logements au Canada. Bien qu'un catalogue de conception normalisé puisse être un outil utile, il ne s'agit pas d'une solution universelle. La réussite de ces outils dans les années 1940 à 1970 est louable, mais en 2024, il est important de reconnaître que les considérations relatives à la conception humaine ont grandement évolué, et ce en raison des changements dans notre compréhension des besoins propres aux utilisateurs tels que l'accessibilité, ainsi que d'autres préoccupations en matière de santé et de sécurité publique.

Tout catalogue normalisé pour cette génération de logements devra tenir compte d'une plus grande diversité de styles de construction et de besoins communautaires que pour les générations précédentes. Compte tenu de ces considérations, il est plus convenable que le gouvernement considère ce catalogue comme un point de départ permettant aux constructeurs de développer une maison répondant aux besoins spécifiques de l'utilisateur et de la communauté, plutôt que comme un ensemble d'options de logement à l'emporte-pièce.

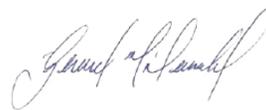
Au nom de nos membres, nous remercions le gouvernement de nous avoir donné l'occasion de nous pencher sur cette question importante. Nous demandons instamment au gouvernement du Canada de continuer à collaborer directement avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, les sociétés d'ingénieurs-conseils et les associations représentant d'autres professions concernées, telles que les architectes et les urbanistes.

Nous nous réjouissons de pouvoir discuter avec vous et votre équipe de cette question importante et d'autres sujets. Pour planifier une rencontre, veuillez communiquer avec Nathan Durham, gestionnaire des Affaires publiques, au 613 232-2474, poste 213, ou par courriel à [nathan.durham@ingenieurscanada.ca](mailto:nathan.durham@ingenieurscanada.ca).

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.



Nancy Hill, B.A.Sc., LL.B., FCAE, FEC, P.Eng.  
Présidente, Ingénieurs Canada



Gérard McDonald, MBA, P.Eng., ICD.D  
Chef de la direction, Ingénieurs Canada

C. C. : Jeanette Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (honoris causa), P.Eng., IntPE, vice-présidente,  
Affaires générales et Partenariats stratégiques  
Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques